

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 28 février 2014

Etaient présents : le Maire, les conseillers municipaux, la secrétaire

Absent : Frédéric Girardet.

Claude Béliard est nommé secrétaire de séance.

Le Maire, Jean-Louis Jeannin, ouvre la séance à 20h30.

Le compte-rendu du Conseil municipal du 17 janvier 2014 est approuvé à l'unanimité.

1. Vote des comptes de gestion et des comptes administratifs 2013

Le Maire présente au Conseil municipal les comptes administratifs de l'année 2013 qui correspondent aux comptes de gestion fournis par le Trésorier.

Nommer un Président de séance pour le vote des comptes administratifs.

Budget communal

	Dépenses	Recettes	Résultat final	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	341 782,47	590 151,93	248 369,46		
Investissement	275 723,01	259 552,97	-16 170,04	Restes à réaliser RAR :	97 124,00
Total	617 505,48	849 704,90	232 199,42	Résultat investissement avec RAR :	0,00
				Résultat total avec RAR :	-113 294,04
					135 075,42

Forêt

	Dépenses	Recettes	Résultat final	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	104 778,59	236 411,28	131 632,69		
Investissement	25 065,90	24 130,99	- 934,91	Restes à réaliser RAR :	19 050,00
Total	129 844,49	260 542,27	130 697,78	Résultat investissement avec RAR :	0,00
				Résultat total avec RAR :	-19 984,91
					111 647,78

Assainissement

	Dépenses	Recettes	Résultat final
Fonctionnement	54 303,88	54 817,28	513,40
Investissement	12 466,48	25 832,64	13 366,16
Total	66 770,36	80 649,92	13 879,56

Liste des restes à réaliser 2013 budget communal :

Bornage parcelle Place de la Poste + Vienney	2 500.00 €
Achat terrain Calangen + frais notaire	2 065.00 €
Porte coupe feu + fenêtre salle Parisse	1 600.00 €
Eclairage public	31 500.00 €
Poteau incendie rue de la Vigne	4 350.00 €
Chaîne Hifi	109.00 €
Travaux (dont architecte, apave, DPEexpertise...)	55 000.00 €
	<hr/>
	97 124.00 €

→ Le Conseil municipal approuve les comptes de gestion à l'unanimité.

→ Le Maire se retire de la séance.

Claude Sirugue, élu Président de séance, présente au vote les comptes administratifs à l'assemblée délibérante qui les approuve à l'unanimité des membres présents.

2. Affectation des résultats

Le Maire rappelle que, conformément à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

L'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le déficit d'investissement (compte tenu des restes à réaliser), puis est affecté dans le compte 1068.

Le solde sera inscrit dans le compte 002.

Il est proposé de les affecter comme suit :

	Budget principal	Budget forêt	B. assainissement
Excédent de fonctionnement	248 369,46 €	131 632,69 €	513,40 €
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	113 294,04 €	19 984,91 €	0,00 €
Excédent de fonctionnement reporté (002)	135 075,42 €	111 647,78 €	513,40 €

Le Conseil municipal accepte l'affectation des résultats telle qu'elle est présentée, à l'unanimité.

3. Forêt

- Les coupes de bois pour l'année 2014-2015 se situeront dans les parcelles suivantes :
 - G, I et O (Résineux)
 - 12, 15, 34 et 35 (en futaie affouagère)

Le Conseil municipal (pour : 11, abstentions : 3), approuve l'état d'assiette des coupes 2014-2015 et autorise le Maire à signer tout document afférent.

- Travaux : La commission forêt se réunira pour étudier les travaux à envisager en 2014.

4. Urbanisme

Permis de construire :

- | | | |
|-----------------------------------|--|--------------------|
| - RACINE Emilien | Maison d'habitation | 14 rue du Stade |
| - SCI des Granges (Denis BELIARD) | Aménagement d'un studio et d'un logement | Granges de Vienney |

Déclaration préalable :

- | | | |
|----------------------|-----------------------|------------|
| - LOCATELLI Paulette | Division de parcelles | Grande rue |
|----------------------|-----------------------|------------|

5. Questions diverses

- Renouvellement du contrat CAE d'Alain Petit à partir du 01/04/2014 pour 1 an (avec possibilité de renouveler le contrat 2 fois) : à cette occasion, il est proposé une augmentation de son salaire.

Par mois	Situation actuelle SMIC (taux horaire : 9,53 €)	Proposition (taux horaire : 10,30 €)
Salaire brut	825,97 €	892,70 €
Salaire net	675,69 €	730,23 €
Charges patronales	101,57 €	109,80 €
Rembst ASP (base SMIC)	742,50 €	742,50 €
Coût pour la commune	185,04 €	260,00 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe le salaire brut d'Alain Petit à 892,70 € à partir du 01/04/2014.

- Chemin privé : le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, les conditions de reprise d'un chemin privé dans le domaine communal établies par la commission voirie.

- Périscolaire : le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte le budget 2014 du périscolaire dont la subvention communale s'élève à 26 039,55 € et autorise à signer ce budget.

- La commune a constaté que M. et Mme Thierry Bernard occupent leur local commercial situé 10 rue de la Vanne suite à la vente de leur maison située au 7 rue de l'Etoile. Par conséquent, la commune prendra toute disposition juridique afin de mettre un terme à cette situation.

➤ Litige bornage Denise Merialdo : afin d'effectuer des travaux dans la rue de Thurey, la commune a demandé en date du 01/04/2011 un arrêté d'alignement individuel au cabinet Coquard entre le domaine public et les propriétés de Madame Denise Merialdo et Madame Monique Merialdo (parcelles F168 et F314). L'alignement a été effectué avec le consentement des propriétaires. Trois ans après, Madame Denise Merialdo conteste l'arrêté d'alignement et réclame une compensation sur une parcelle reprise par le domaine public égale à 28 m². Le Conseil municipal, à l'unanimité, refuse toute compensation et se base sur l'arrêté d'alignement.

➤ Dates à retenir :

Vendredi 21 mars

Prochaine réunion du Conseil municipal à 20h30

Le Maire lève la séance à 23h35.

Le Maire,
Jean-Louis Jeannin

Le secrétaire de séance,
Claude Béliard